

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 37 (1911)
Heft: 12

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que sous l'effet de la crue extraordinaire de la plupart des cours d'eau qui s'y jettent, nos principaux lacs ont accusé, en janvier, des niveaux extraordinairement élevés et tout à fait inusités pour la saison.

Le Lac Léman est monté à Villeneuve (21-22 janvier) à la cote P. N. — 1,10, supérieure de 20 cm. au niveau réglementaire maximum (P. N. — 1,30) et de 40 cm. à l'étiage ordinaire de janvier (P. N. — 1,50).

Les lacs du Jura accusèrent à la même époque les niveaux max. ci-après :

Lac de Bienne	21 janvier	= 433,80 m. (cote régl. 434,02 m.).
» Neuchâtel	25 »	= 433,82 » » 434,12 »
» Morat	22 »	= 434,62 » » 435,16 »

(A suivre).

L'industrie suisse des machines et son développement¹.

C'est dans la Suisse allemande et dans l'industrie des textiles qu'on trouve les premières traces d'installations mécaniques. Le Directoire commercial de St-Gall fit installer, en 1799, par des mécaniciens anglais, la première filature mécanique, outillée au moyen de machines anglaises. A cette époque, la Suisse était entièrement tributaire de l'Angleterre pour tout ce qui concernait l'industrie des machines. Cette espèce de sujétion n'allait pas sans inconvénients de toute sorte et il était naturel que les filateurs cherchassent à s'en libérer. Les mécaniciens des filatures s'appliquèrent à effectuer eux-mêmes les réparations, alors très fréquentes, des machines, puis ils en construisirent certains organes et finalement se risquèrent à construire la machine de toutes pièces. On voit ainsi apparaître, dans la filature même, un véritable atelier pour la construction des machines; le propriétaire de la filature, qui s'était d'abord borné à ne fabriquer des machines que pour son propre usage, ne tarda pas à en livrer à des tiers et à développer ainsi une industrie qui n'avait été jusque là que très secondaire. Deux grandes fabriques de machines furent créées de cette façon, celles de *Escher, Wyss & C^{ie}*, à Zurich, et *J.-J. Rieter & C^{ie}*, à Winterthur.

L'industrie suisse des machines subit dès sa naissance le contre-coup des événements politiques survenus dans les états de l'Europe. Ce fut tout d'abord le blocus continental, qui empêcha pendant quelque temps l'Angleterre d'inonder le marché européen de ses produits et fut de ce fait avantageux à la jeune industrie suisse. En 1848, la nouvelle constitution centralisa les pouvoirs entre les mains du gouvernement fédéral. La circulation intérieure fut facilitée par la suppression des redevances, souvent considérables, que les cantons prélevaient à l'entrée sur leur territoire. Jusqu'à cette date, la Confédération n'avait jamais eu vis-à-vis de l'étranger un système douanier bien arrêté. Il s'agissait d'en créer un. C'est alors que naquit le conflit qui devait se prolonger, à l'état plus ou moins latent, pendant bien des années, entre les producteurs de fer, propriétaires de hauts-fourneaux et les fabricants de machines, ceux-ci ayant tout intérêt à ce que les droits d'entrée fussent aussi bas que pos-

sible, tandis que ceux-là prétendaient s'aider de tarifs protecteurs dans leur lutte, il est vrai très difficile, contre la concurrence étrangère. Signalons, à la même époque, la construction des premiers chemins de fer qui favorisa puissamment le développement de l'industrie suisse.

La période 1850 à 1870 est caractérisée par l'abandon, dans la plupart des états européens, des tarifs protectionnistes. Le résultat en fut une augmentation considérable de l'exportation des machines suisses, qui passa de 20 000 quintaux en 1850 à 50 000 quintaux en 1869 et 95 000 quintaux en 1873. Nous arrivons à la crise de 1873, suivie du retour des états européens (exception faite de l'Angleterre) au système protectionniste. L'industrie suisse des machines n'eut pas trop à souffrir de ces événements et nous voyons, dès 1878, l'exportation en voie continuelle d'augmentation. Ainsi, en 1878, 94 192 quintaux; en 1881, 142 481; en 1884, 204 863. Dès 1880, la construction des machines électriques fut l'objet d'une activité de plus en plus grande, mais pas toujours très raisonnée. Les fabriques de machines se hâtèrent d'adapter leurs installations aux besoins de la nouvelle industrie, des établissements nouveaux furent créés et on construisit avec une ardeur fébrile, comme si l'Europe entière dût être électriflée du jour au lendemain. Il en résulta naturellement une crise que les grands établissements supportèrent d'ailleurs sans trop de difficulté.

Quant aux hauts-fourneaux, ils s'étaient éteints l'un après l'autre devant la concurrence étrangère; un seul est encore en activité: c'est celui de Choindex.

Voilà, résumée à grands traits, l'histoire de l'industrie des machines en Suisse. L'ouvrage de M. Lincke, basé sur la documentation la plus étendue et la plus minutieuse, contient une foule de renseignements statistiques d'un très grand intérêt. Après avoir fait l'historique des principaux établissements de notre pays, l'auteur étudie l'état actuel de l'industrie des machines en Suisse et la situation qui lui est faite par les différents traités de commerce conclus depuis 1906. Ces traités sont, comme on sait, à tendance protectionniste et notre industrie ne devra pas ménager ses efforts si elle tient à développer son exportation. Parmi les moyens que M. Lincke préconise dans ce but, citons l'action des intéressés, appuyée par le gouvernement et par un corps consulaire mieux approprié aux besoins du commerce et de l'industrie, l'institution d'un office spécial chargé d'étudier l'état des marchés dans les pays étrangers, une plus grande participation des banques et des financiers aux entreprises industrielles; enfin, dans certains cas, la formation de cartels entre fabricants de machines.

Tel est, sèchement analysé, le bel ouvrage de M. Lincke, véritable monument à la gloire de notre industrie nationale.

H. D.

Routes incompressibles et sans poussière.

Le service de la voirie de la ville de Lausanne soumet à des essais un nouveau procédé d'aménagement des routes dû à M. C. Vinzio.

La chaussée est constituée par un fond de sable supportant une couche de cailloux plats, surmontée elle-même par une couche de béton, formé de scories, de sable et de ciment à prise lente.

¹ *Die schweizerische Maschinenindustrie und ihre Entwicklung in wirtschaftl. Beziehung*, par le Dr B. LINCKE. — Huber & C^{ie}, éditeurs, à Frauenfeld.